



Le 10 Octobre...

Contre Macron et les Patrons, Convergeons nos luttes !

Tous ensemble pour faire plier le gouvernement !

Les ordonnances signées en grande pompe par Macron et ses courtisans ne sont que la première pierre d'un chantier où gouvernement et Medef ambitionnent d'enterrer notre modèle social en s'attaquant au Code du Travail, au système de retraite par répartition, à la Sécurité Sociale et à l'assurance chômage ; en développant la concurrence avec de l'argent public, en privatisant les services publics, en précarisant les contrats de travail... pour les salariés, ce sera la loi de la jungle.

Oui, les salarié.e.s de l'assurance sont concerné.e.s !

Vos primes peuvent être baissées ou supprimées.

La prime d'ancienneté, le 13e mois ou encore la prime d'expérience sont prévues par la convention collective. Jusqu'à présent, une entreprise pouvait être mieux-disante, mais elle ne pouvait pas faire moins. Désormais, ces questions peuvent faire l'objet d'un accord négocié au niveau de l'entreprise et l'employeur peut réduire ou supprimer certaines primes.

La durée et l'indemnisation de vos Congés maternité peuvent être baissées.

Le code du travail donne droit à seize semaines de congé de maternité. Pendant cette période, l'employée est indemnisée par la Sécurité sociale mais pas à 100 % de son salaire net. Son indemnité journalière est calculée sur ses trois derniers mois de salaire brut avant son congé. On divise cette somme de trois salaires par 91,25, à laquelle on retire un taux forfaitaire de 21 %. La salariée peut ainsi toucher au moins 9,29 euros par jour et au maximum 84,90 euros par jour.

L'article 86 de la convention collective nationale (CCN) des assurances est plus favorable que la loi et prévoit 20 semaines de congés pendant lesquelles l'employeur verse une allocation destinée à compléter jusqu'à concurrence du salaire net mensuel les indemnités journalières versées par la sécurité sociale.

Avec les ordonnances Macron lorsque la convention collective prévoit une durée plus importante du congé de maternité et/ou une indemnisation prise en charge par l'employeur (sans faire appel à un organisme de prévoyance), le congé n'est plus préservé par la CCN : un accord d'entreprise (tant qu'il est au moins équivalent à ce que prévoit la loi) pourra désormais primer sur la branche. Un accord d'entreprise pourrait donc revenir dessus et n'accorder un congé que de 16 ou 17 semaines et/ou ne plus payer l'allocation complémentaire aux indemnités journalières. Bref, le congé de maternité pourrait être régi par un accord d'entreprise et se soustraire à la CCN des assurances plus avantageuses pour les salariées

Licenciement abusif légalisé, reclassement non-garanti, inversion de la hiérarchie des normes avec des accords d'entreprise qui pourront être moins-disant par rapport aux accords de branche...

Chacun pourra en mesurer les conséquences.

SUD ASSURANCE appelle à l'unification du mouvement social !

Nous sommes à un tournant historique où nous n'avons pas d'autre alternative que d'organiser un mouvement social gagnant face à la menace de voir disparaître notre modèle social et culturel et nos libertés publiques.

SUD ASSURANCE appelle à la mobilisation interprofessionnelle et à la convergence des luttes, pour construire la grève générale et bloquer l'économie afin d'empêcher un recul social historique et catastrophique.

Privé
convergence
Public
Solidaires
Union syndicale

A ce titre, SUD ASSURANCE appelle l'ensemble des travailleurs de l'assurance et des organisations syndicales du secteur à rejoindre la manifestation nationale du 10 Octobre pour exiger le retrait des ordonnances, qui, contrairement au discours dominant, s'appliqueront à chaque salarié de ce pays !

Les journées d'action espacées dans le temps ne suffiront pas.

Unissons nos luttes partout et le 10 Octobre, convergeons tous ensemble pour faire plier le gouvernement !

Mobilisation
10/10
Grève
Solidaires
Union syndicale

Sud Assurance :

144 Bd de la Villette 75019 PARIS

Téléphone : 06 66 75 97 84 - Fax : 01 86 95 72 95

Mail : sud.assurance@gmail.com

Internet : <http://sud-assurance.wifeo.com/>